

RÈGLEMENT CONCOURS DES MEILLEURES MERVEILLES " :

Article 01 : - Le concours est organisé par la municipalité d'Asnières-laGiraud lors de la frairie annuelle.

Article 02 : - Le concours est ouvert à toute personne : femme, homme, enfant.

Article 03 : - Les participants doivent confectionner des merveilles. Aucune taille n'est imposée, mais si vous vous voulez mettre toutes les chances de votre côté et qu'un maximum de personnes le goûte.... prévoyez une quantité assez importante.

Article 04 : - Les inscriptions sont à effectuer **UNIQUEMENT** par téléphone au **06/17/78/24/68** (Eric BOURDEVERRE – adjoint).

Article 05 : - Les merveilles confectionnées sont à déposer le dimanche matin 02/06/24 à partir de 9H30 au stade Guy Madé, au stand de la restauration ; et si possible avant 11H00, pour qu'un maximum de personnes puissent goûter et voter.

Article 06 : - Un numéro sera attribué à chaque participant et le test se fera à "l'aveugle" pour ne pas favoriser une merveille en particulier.

Article 07 : - Le public sera le seul juge pour déterminer les meilleures MERVEILLES.

Article 08 : - Les résultats seront communiqués le dimanche 02 juin 2024 vers 15H00 sur le stade Guy Madé.

Et maintenant à vos fourneaux,

et que le meilleur gagne.

***Eric Bourdeverre
adjoint en charge des festivités.***